



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le : 26/03/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2013
D-2013/183

Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Paola PLANTIER

Patinoire Mériadeck. Rénovation du système de production de glace et de la piste. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre 2012-251. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 25 mai 2012, un marché de Maîtrise d'œuvre a été confié à la société BEHI pour la rénovation du système de production de glace et de la piste de la Patinoire Mériadeck, par procédure adaptée, pour un montant de 89 650 € HT une mission de base avec missions complémentaires d'OPC et EXE.

Le maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Détaillé qui fixe le montant des travaux à 1 212 000 € HT soit une augmentation de 112 000 € HT par rapport à l'estimation initiale du programme.

En effet, le programme de l'opération ne prévoyait pas, en base, la rénovation des armoires électriques des pompes à chaleur (PAC) qui s'est imposé à ce stade de l'étude.

De plus, le remplacement de la Centrale de Traitement de l'Air principale sera proposé en option compte tenu de la vétusté de cet équipement évalué à 130 000 € HT.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le marché de maîtrise d'œuvre doit donc être modifié en conséquence :

Tranche ferme (études de diagnostic) : inchangée

Tranche conditionnelle 1 (études de l'APS à l'ACT) : application aux études complémentaires du taux de base marché, soit :

$$5,5 \% \times 242.000,00\text{€ HT} = + 13\ 310,00 \text{€ HT}$$

Tranche conditionnelle 2 (travaux de rénovation de la production de glace) : application aux travaux complémentaires indispensables de rénovation des armoires électriques du taux de base marché, soit :

$$1.75 \% \times 112.000,00\text{€ HT} = 1\,960,00 \text{€ HT}$$

Tranche conditionnelle 3 (travaux de rénovation de la piste de glace) : inchangée

Soit au global :

	Montant en € HT
Montant initial du marché	89 650,00
Montant du présent avenant	15 270,00
Nouveau montant du marché	104 920,00

En conséquence, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver l'Avant Projet Détaillé validé par les services compétents,
- signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE